

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 9 novembre 2023

Réaction du préfet de la Vienne à l'audience sur le contentieux sur la procédure de retrait des subventions de la Ville de Poitiers et de Grand Poitiers à l'association Alternatiba

Le préfet a pris connaissance du sens des conclusions du rapporteur public et attend désormais la décision des magistrats du tribunal administratif.

Lors de l'audience, le représentant du préfet a rappelé que la discussion ne porte ni sur la liberté d'expression, ni sur la liberté d'association, puisque le village des alternatives a pu se dérouler librement, mais bien sur la subvention publique.

Il a rappelé les principes du Contrat d'Engagement Républicain, soulignant que des ateliers de « désobéissance civile » incitant à des actions violentes, des dégradations de biens ou des actes contraires à la loi, ne sauraient être financés par des subventions publiques. Il a notamment rappelé que ces ateliers se sont déroulés quelques jours avant les violences commises à Sainte-Soline, auxquelles ont pris part des représentants des associations animant ces ateliers.

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers